

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 24 septembre 2014 à 9 h 30
« Consommation et épargne des retraités »

Document N°7
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Le patrimoine en fonction de l'âge

*Extrait de « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels »,
Pierre Lamarche et Laurianne Salembier (INSEE)*

Les revenus et le patrimoine des ménages - INSEE Références - édition 2012

Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels

Pierre Lamarche, Laurianne Salembier*

(extraits)

Début 2010, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut supérieur à 150 200 euros et détiennent collectivement 93 % de la masse totale de patrimoine brut. Les 10 % les mieux dotés se distinguent par une détention importante d'actifs professionnels, tandis que les 10 % les moins bien dotés possèdent principalement des produits d'épargne réglementés et des biens durables, et sont par ailleurs endettés. Le niveau moyen de patrimoine est croissant avec le niveau de vie et avec l'âge, mais ces deux variables, même augmentées d'autres variables sociodémographiques (composition familiale du ménage, catégorie socioprofessionnelle...) sont loin de suffire pour rendre compte de la diversité des situations. De 1998 à 2010, les inégalités de patrimoine ont augmenté au sein de la population. Ce phénomène traduit d'abord un effet de polarisation entre les 58 % de ménages propriétaires ou accédants, qui ont bénéficié du boom des prix de l'immobilier, et les 42 % de ménages restants (locataires ou logés gratuitement). Mais il est également lié à des différences de taux de rendement des portefeuilles financiers, dont la composition varie fortement selon le niveau de richesse des ménages.

Le patrimoine brut d'un ménage peut être défini de façon très générale comme l'ensemble des avoirs détenus par un ménage lui permettant de disposer de ressources futures. Il comprend notamment les actifs financiers, les actifs professionnels et les biens immobiliers possédés par ses membres. L'enquête Patrimoine 2010 en donne une description détaillée (*encadré 1*). Elle permet aussi d'estimer les objets de valeur et les biens durables détenus par les ménages, qui font également partie du patrimoine. Deux autres composantes importantes – les droits à la retraite et le capital humain des membres du ménage (leurs connaissances et savoir-faire acquis) – ne peuvent au contraire pas être directement évaluées. Dans toute la suite, la notion de patrimoine brut sera donc définie comme la valeur de l'ensemble des biens matériels, négociables et transmissibles des ménages.

Début 2010, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut supérieur à 150 200 euros et possèdent collectivement 93 % de la masse totale de patrimoine. Les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent chacun plus de 552 300 euros d'actifs, tandis que les 10 % les moins bien dotés en possèdent moins de 2 700 euros. Au total, les premiers détiennent 48 % de la masse totale de patrimoine brut, quand les seconds en possèdent moins de 0,1 %.

(...)

* Pierre Lamarche, Laurianne Salembier, Insee.

L'écart de patrimoine est important entre propriétaires et locataires

Pour le patrimoine net comme pour le patrimoine brut, la rupture entre ménages peu dotés et ménages biens dotés tient avant tout au fait de détenir un bien immobilier : parmi les ménages appartenant aux quatre premiers déciles de patrimoine brut, seuls 11 % possèdent au moins un bien immobilier – leur résidence principale (y compris en tant qu'usufruitier), un autre logement ou un parking –, tandis que 96 % de ceux des autres déciles en détiennent un. Ainsi, les 60 % de ménages les mieux dotés en patrimoine brut concentrent 99 % de la masse totale de patrimoine immobilier.

La valeur des biens immobiliers détenus est de plus en plus importante au fur et à mesure qu'on s'élève dans la distribution de patrimoine brut. De plus, l'accession à la propriété est un élément essentiel de la constitution du patrimoine : le patrimoine médian des ménages propriétaires de leur résidence principale est 1,9 fois plus élevé que celui de l'ensemble des ménages et celui des ménages accédants à la propriété est 1,7 fois plus important, tandis que le patrimoine des ménages locataires est 17 fois moins élevé.

Cependant, le montant de la résidence principale fait partie intégrante du patrimoine brut des ménages, sans déduction des éventuels emprunts en cours. Si l'on tient compte du capital restant dû par les ménages au titre de leurs emprunts, qu'ils soient d'ordre privé ou professionnel, les écarts entre ménages propriétaires de leur résidence principale et ménages accédants à la propriété s'accroissent, et les ménages locataires ont un patrimoine brut comme un patrimoine net qui reste très inférieur en moyenne à ceux des autres ménages. Le statut d'occupation de la résidence principale étant fortement lié à la position des ménages dans leur cycle de vie, à leur composition familiale et à leurs ressources, ce sont bien les caractéristiques sociodémographiques des ménages qui influent sur leur niveau de patrimoine. En particulier, les ménages non propriétaires sont plus jeunes que la moyenne : 23 % ont une personne de référence âgée de moins de 30 ans, contre 11 % parmi l'ensemble des ménages. Ce sont également plus souvent des personnes seules ou des familles monoparentales, qui disposent d'un niveau de vie plus faible et habitent plus souvent dans des grandes unités urbaines.

Par ailleurs, au-delà des écarts de patrimoine selon le statut d'occupation de la résidence principale, les inégalités de patrimoine brut sont plus fortes parmi les ménages locataires ou logés gratuitement que parmi les ménages propriétaires ou accédants : les 10 % de ménages les mieux dotés parmi les ménages locataires concentrent 71 % du patrimoine brut détenu par ces derniers, contre seulement 40 % pour les ménages propriétaires ou accédants.

Le niveau de vie du ménage n'explique qu'une partie des disparités de patrimoine

En dehors du statut d'occupation de la résidence principale, le facteur le plus discriminant en matière d'inégalités de patrimoine (à l'aune d'un indice de Theil, *encadré 1*) est le niveau de vie des membres du ménage, c'est-à-dire son revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation. Certes, parce que le niveau de patrimoine résulte d'un processus d'accumulation et d'arbitrages effectués tout au long du cycle de vie, il serait plus pertinent d'utiliser un concept de niveau de vie sur l'ensemble du cycle, ou de revenu permanent, pour expliquer le patrimoine du ménage. Cependant, le niveau de vie instantané, c'est-à-dire mesuré une année donnée, constitue également une bonne variable explicative, car le taux d'épargne est globalement croissant avec le niveau de vie des individus d'un ménage et il est particulièrement élevé pour les 20 % de ménages les plus aisés en termes de niveau de vie (environ deux fois plus élevé que la moyenne, [Bellamy, Fesseau, Raynaud, 2009]). Ainsi, ce sont les ménages aux niveaux de vie élevés qui peuvent en général accumuler un patrimoine plus important.

De fait, début 2010, le montant des actifs détenus croît fortement avec le niveau de vie : il est en moyenne de 89 800 euros pour les 10 % de ménages ayant les plus faibles ressources et atteint 912 800 euros pour les ménages du dernier décile de niveau de vie.

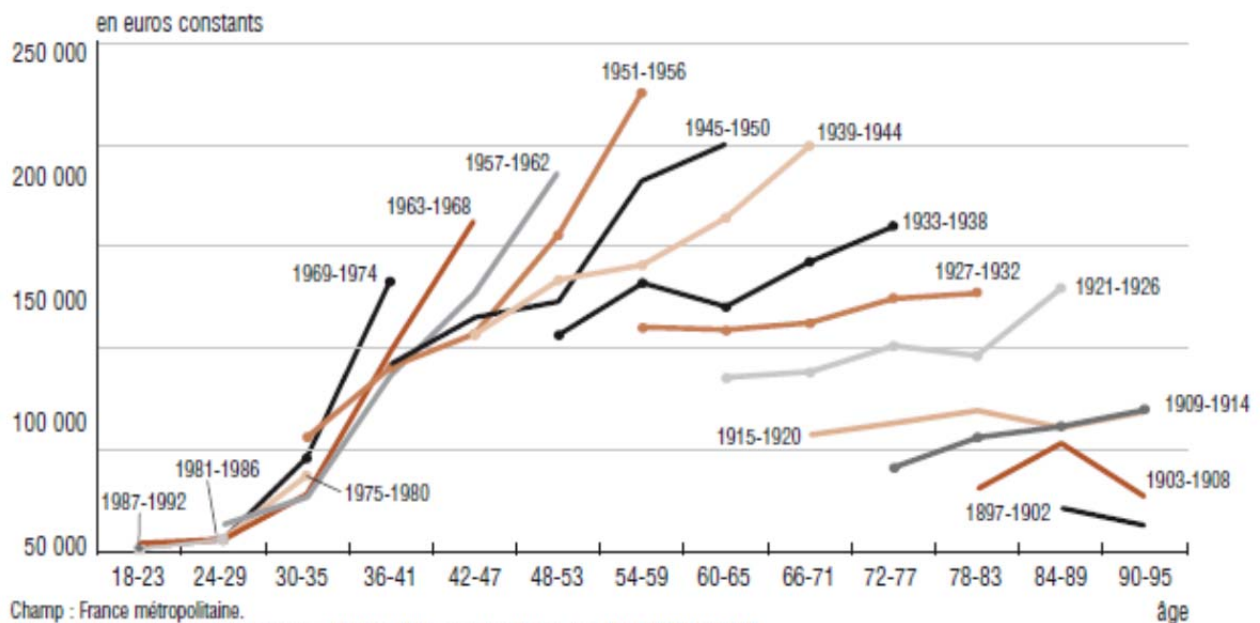
(...)

L'âge et le contexte passé influent également sur le niveau de patrimoine

Un autre déterminant majeur du niveau de patrimoine détenu est l'âge de la personne de référence du ménage (*encadré 1*). Théoriquement, les besoins de consommation et les capacités d'épargne dépendent fortement de la position dans le cycle de vie, le patrimoine résultant d'une logique d'accumulation puis de désaccumulation visant à lisser au cours de l'existence le niveau de la consommation : les ménages s'endettent et consomment plus qu'ils n'épargnent en début de cycle de vie, puis augmentent leur épargne, avant de désépargner lorsque leurs revenus baissent au moment de la retraite. De fait, on observe que le patrimoine moyen des ménages croît avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 60 ans pour atteindre 334 600 euros, puis décroît ensuite : les ménages de 60 ans ou plus détiennent en moyenne un patrimoine de 304 300 euros.

Cependant, ce phénomène apparent d'accumulation puis de désaccumulation peut a priori aussi s'expliquer par des effets générationnels, tenant au fait que les contextes économiques, l'âge d'entrée dans la vie active ou la fiscalité liée au patrimoine ou aux revenus ont différé d'une génération à l'autre. L'utilisation conjointe des cinq enquêtes Actifs financiers ou Patrimoine réalisées entre 1986 et 2010 permet d'aller plus loin. Tout d'abord, elle montre sur cette période de 25 ans que la décroissance du patrimoine est en moyenne beaucoup plus tardive que le passage à la retraite, du moins pour les personnes vivant en ménage dit « ordinaire » (*encadré 1*). Une première interprétation de ce phénomène s'appuie sur l'existence de motifs d'épargne très importants pour les ménages retraités : épargne de précaution compte-tenu des risques de longévité et de dépendance aux

7. Patrimoine médian par génération suivant l'âge de la personne de référence du ménage



âges avancés, ou encore épargne en vue de transmettre. D'autres éléments d'explication peuvent toutefois être avancés : la croissance du patrimoine médian aux âges avancés pourrait être causée en partie par le fait qu'une moindre aisance matérielle s'accompagne d'une mortalité plus précoce. Dans le même ordre d'idée, la décroissance du patrimoine pourrait s'observer plus tôt si l'on incluait dans l'analyse les personnes vivant en institution, et dont le taux d'épargne apparaît fortement négatif [Bouvier, Lincot et Rebiscoul, 2011]. Par ailleurs, à âge donné, le patrimoine médian a fortement augmenté entre les générations nées dans les années 1900 et celles nées entre 1939 et 1944 (*figure 7*), probablement parce que le contexte économique favorable des trente glorieuses a permis d'élever le niveau de vie, et donc la capacité d'accumulation de patrimoine par la population. Cet effet générationnel explique en grande partie que le patrimoine médian des 60 ans ou plus apparaisse en 2010 en retrait de celui des cinquantenaires.

En revanche, jusqu'à la fin des années 90, les générations nées après guerre ont toutes un patrimoine médian proche, et croissant durant leur vie active. Ce patrimoine médian augmente ensuite durant les années 2000 sur un rythme très soutenu pour les personnes ayant 35 ans ou plus, c'est-à-dire pour les générations arrivées à un âge où le patrimoine accumulé prend souvent la forme d'un achat immobilier. On voit là l'effet du boom immobilier récent, qui a permis à chaque génération ayant acquis de la pierre de voir son patrimoine progresser de nouveau à un niveau plus élevé que celui de la génération précédente au même âge.

Au final, l'aspect de la courbe apparemment « en cloche » du patrimoine médian par tranches d'âge est plus liée à un effet de génération qu'à un effet d'âge. Ceci est également corroboré par une analyse visant à contrôler des autres caractéristiques du ménage – par exemple le fait d'avoir reçu ou non un héritage ou une donation, le nombre de descendants, le niveau de vie, la situation vis-à-vis du travail, etc. Toutes choses égales par ailleurs, le patrimoine croît continuellement avec l'âge : celui des ménages dont la personne de référence a entre 50 et 59 ans est en moyenne 1,4 fois plus important que celui des ménages dont la personne de référence est âgée de 40 à 49 ans, et les ménages de 60 ans ou plus ont un patrimoine 1,7 fois plus élevé que ces derniers.

(...)

Source et définitions

Depuis 1986, l'Insee réalise, tous les 6 ans environ, une enquête dont le thème est le patrimoine des ménages. La dernière en date s'est déroulée entre octobre 2009 et février 2010, pour la première fois sur tout le territoire français. Plus de 20 000 ménages dit « ordinaires » (ne vivant pas en communauté, ni dans une habitation mobile, ni marinier ou sans abri) ont été interrogés et un peu plus de 15 000 réponses ont pu être exploitées. Les données ici présentées sont fondées sur les réponses des ménages, sans qu'aucun calage n'ait été effectué sur les concepts et les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

Le questionnaire de l'enquête porte sur toutes les dimensions que peut prendre le patrimoine : patrimoine financier, immobilier, professionnel, mais aussi immatériel, social et symbolique. Il s'attache aussi à rassembler des informations biographiques sur le ménage permettant de mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine : description du cycle d'activité professionnelle, de la situation patrimoniale des parents, de leur situation familiale, etc.

Plusieurs organismes publics, financiers ou d'études, ont contribué à la réalisation de l'enquête : Banque de France, Crédit Agricole, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Drees (Ministère de la Santé et des sports), Caisse des dépôts et consignations, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Paris School of Economics (PSE), Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA). Les extensions dans les départements d'outre-mer ont été financées par la DéGéOM (Délégation générale à l'Outre-mer).

Dans cette étude, le **patrimoine brut global** d'un ménage est le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, ...), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeurs ... qu'il détient, soit

tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible des ménages.

Le **patrimoine net global** est le montant total des actifs détenus par un ménage duquel on a déduit le montant total du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits. Il s'agit des emprunts contractés dans le but d'acquérir sa résidence principale ou un autre bien immobilier, pour l'achat d'une voiture ou d'un autre bien d'équipement, ou pour toute autre motif personnel et/ou professionnel.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée - CSG - et contribution à la réduction de la dette sociale - CRDS -).

La part du revenu disponible qui n'est pas utilisée en dépense de consommation constitue l'épargne. Le **taux d'épargne** est le rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut.

On obtient le niveau de vie lorsque l'on rapporte le revenu disponible du ménage au nombre **d'unités de consommation**. On utilise une échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La **personne de référence** du ménage est ici définie comme étant le principal apporteur de ressources du ménage.

L'**indice de Theil** mesure l'écart entre une distribution égalitaire uniforme du patrimoine et la distribution constatée. Si la distribution est parfaitement égalitaire, alors l'indice de Theil vaut 0 ; plus la distribution est

Encadré 1 (suite)

désordonnée, plus son entropie est grande, plus l'indice de Theil est élevé. Cet indice possède la propriété d'être décomposable suivant un critère de stratification donné, et permet donc de calculer la part des inégalités expliquée par le critère retenu.

Pour quantifier l'effet des facteurs socio-démographiques sur les inégalités de patrimoine et évaluer le pouvoir explicatif d'un critère, il est possible de mesurer leur impact sur le pourcentage de variance expliquée dans un modèle économétrique

prenant en compte l'influence conjointe de tous les facteurs. On utilise pour ce faire le **coefficient de détermination ou R² du modèle**. Il permet de mesurer la qualité d'ajustement des estimations de l'équation de régression, et représente la part de la variance de patrimoine expliquée par le modèle. Le pouvoir explicatif d'un facteur donné est mesuré en comparant l'écart entre le R² du modèle complet et le R² du modèle sans ce facteur, donc l'écart de variance expliquée avec et sans ce critère.

Pour en savoir plus

Bouvier G., Lincot L., Rebiscoul C., « Vivre à domicile ou en institution : effets d'âge, de santé, mais aussi d'entourage familial », *France Portrait Social*, édition 2011.

Chaput H., Luu Kim K-H., Salembier L., Solard J., « Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010 », *Insee Première* n° 1380, novembre 2011.

Clerc M.-E., Monso O., Pouliquen E., « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », *Document de travail* n° G 2011/11, Insee, juillet 2011.

Chaput H., Salembier L., « Les choix de détention patrimoniale des ménages ne sont pas seulement liés à leurs ressources », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2011.

Beffy M. et Bonnet C., « Wealth accumulation over the life cycle : some evidence for France », *mimeo.*, 2011.

Bellamy V., Fesseau M., Raynaud E., « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : des écarts plus marqués sur les revenus que sur la consommation », *Insee Première* n° 1265, novembre 2009.

Mussard S. et Terraza M., « Décompositions des mesures d'inégalité : le cas des coefficients de Gini et d'entropie », *Recherches économiques de Louvain, De Boeck Université*, vol. 75(2), p. 151-181, 2009.

Cordier M., Houdré C., Rougerie C., « Les inégalités de patrimoine des ménages », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2006.

Rougerie C., « Évolution des inégalités de patrimoine chez les salariés entre 1986 et 2000 », *Données sociales : la société française*, édition 2002-2003.

Rao V.M., « Two Decompositions of Concentration Ratio », *Journal of the Royal Statistical Society, Série A* 132, p. 418-425, 1969.
